

# ACADEMIE VETERINAIRE DE FRANCE

## OUVERTURES DE SIEGES AU TITRE DE 2023

### 1ère Section : Recherche et Enseignement

Trois sièges de Membre titulaire (vétérinaire)

Trois sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

### 2ème Section : Sciences cliniques

Un siège de Membre titulaire (vétérinaire)

Cinq sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

Deux sièges de Membre correspondant (non vétérinaire)

### 3ème Section : Santé publique vétérinaire, Productions animales

Deux sièges de Membre titulaire (vétérinaire)

Deux sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

Un siège de Membre correspondant (non vétérinaire)

### A / Conditions et dossier de candidature

1/ Conditions à remplir : les candidats doivent avoir présenté à l'Académie avant la date de l'élection et depuis cinq ans au plus, un mémoire ou une communication, dont le manuscrit a été accepté pour publication.

2/ Les candidats doivent adresser les pièces suivantes par courrier postal au Siège de l'Académie (34 rue Breguet 75011 PARIS) et par courriel à [academie@veterinaire.fr](mailto:academie@veterinaire.fr) et au Président ou à la Présidente de la section concernée:

- Acte de candidature, dans les délais, adressé au Président de l'Académie et précisant le siège et la section au sein de laquelle le candidat s'engage à consacrer son activité.
- Curriculum vitae et un exposé des titres et travaux à partir des modèles arrêtés par le Bureau.

### B / Principes de la procédure d'élection

1°/ les dossiers de candidature sont déclarés recevables après examen par la commission statutaire ;

2°/ un classement des candidatures est établi par les sections, pour chacun des sièges qu'elles ont à pourvoir ;

3°/ les candidatures classées sont soumises au vote de l'Assemblée générale. La procédure est identique pour les membres titulaires et pour les membres correspondants. Elle comporte des différences en ce qui concerne les membres non vétérinaires et les membres étrangers.

### C / Dossier de candidature

Se porter sur le site de l'Académie indiqué ci-dessous à, la rubrique : « Membres » ;

<http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>

### D / Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 15 juin 2023

Le 15 mars 2023

Didier Boussarie  
Secrétaire Général par intérim

